2022 DAC 4

 $N^{\circ}$  Dossier : 2022\_04639

Tiers: S52369

Siret: 481 391 100 000 15

 $N^{\circ}$  simpa : 19110

#### Fiche de présentation

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC SARL) De rue et de cirque

# 1 - Présentation juridique de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC SARL) De rue et de cirque

Forme juridique : Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée et à capital variable

Raison sociale: Coopérative De rue et de cirque

**Siège :** Maison des Associations, boîte aux lettres n°142, 11 rue Caillaux, 75013 Paris, **Objet :** « la diffusion culturelle et artistique et le soutien à la création artistique, notamment pour les arts de la rue et le cirque ».

Gérant: Rémy Bovis

Date de dépôt des statuts : 18 mars 2005, agrément Préfecture

de Paris: 14 septembre 2005

# La SCIC n'est pas liée à la Ville par une convention pluriannuelle.

# 2 - Analyse financière

## Compte de Résultat

	Année	Année	Année	Année
	2017	2018	2019	2020
Produits	757 094 €	843 765 €	860 839 €	894 909 €
Charges	786 529 <b>€</b>	796 863 €	829 479 €	873 484 €
Résultat			31 360 €	21 425 €
(bénéfice ou	- 29 435 €	46 902 €		
perte)				

#### Bilans:

Année 2017 : 205 592 € Année 2018 : 280 853 € Année 2019 : 325 429 € Année 2020 : 379 713 €

## 3 - Présentation de la demande de subvention

## • Analyse de la demande de subvention

- Coût de l'action à subventionner : 1.118.130 €

- Montant de la subvention sollicitée : 595.000 €

- Montant de la subvention proposée : 515.000 € soit un complément de

209.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé (306.000 euros)

## Budget prévisionnel 2022

Charges		Produits	
Lieux de Fabrique	168 000	Ville de Paris	618 000
Rue Watt	55 000	DAC fonctionnement	510 000
dont accueil équipe en résidence	20 000	DAC lieux de fabrique	85 000
	20 000	DAC lieux de l'abrique	85 000
dont salaires et cotisation personnel dédié	18 000	Art pour Grandir	10 000
Espace Chapiteau	105 000	Paris 2024	10 000
dont accueil équipe en résidence	30 000	arts et sports	3 000
dont salaires et cotisation personnel dédié	65 000	État	177 000
Programmation	357 200	dont DRAC (conventionnement)	50 000
Village de Cirque	181 050	Espace Chapito	85 000
dont cessions et coréalisations spectacles	85 000	Région Ile de France	140 000
dont Transport, Hébergement,	03 000	dont subvention festivals et	140 000
Repas Autres collectivités	35 000	manifestations	130 000
dont salaires et cotisations personnels 2r2c	35 000	Autres collectivités	35 000
Programmation Espace public	115 900	Recettes Propres	108 100
Total cessions et co-réalisation	80 000	dont billetterie	33 000
Projets en Région	44 000	dont recettes de bar	20 000
Productions déléguées	33 230		
dont rémunération d'artistes	20 000		
Coproduction	29 000	Produits financiers	30
Actions culturelles	33 000		
Communication Presse	63 500		
Charges Fixes	426 200		
dont salaires	205 000		
dont cotisations sociales	82 000		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 110 130	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 078 130
		Autres produits (sub	
Autres charges	8 000	investissement)	40 000
TOTAL CHARGES	1 118 130	TOTAL PRODUITS	1 118 130

Ce BP a été élaboré fin 2021 et fera l'objet d'une actualisation tenant compte des conséquences de la crise sanitaire mais aussi des montants de subventions alloués.

#### 4 - Modalités de contrôle d'utilisation de la subvention

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention oui
- passation d'une convention : oui (avenant)
- objet de la subvention : fonctionnement
- modalités de versement : en 2 fois
- contrôle a posteriori : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités de l'exercice subventionné (2022) ainsi qu'un exemplaire des supports de communication faisant mention du soutien de la Ville de Paris.

#### 5 - Subventions antérieures de la Ville de Paris

2017 : 490 000 € (dont 485 000 € DAC BS, 5000 € DASCO)

2018 : 505 000 € (dont 500 000 € DAC BS, 5000 € DASCO)

2019 : 523 000 € DAC BS + 10 000 € DAC/ DASCO (art pour grandir) + 75 000 € en investissement

2020 : 515.000 € DAC BS + 5000 € Art pour grandir + 8000 € Été

culturel + 6000 € grande exclusion + 2000 € olympiade culturelle +

75 000 € en investissement

2021 : 510.000 € DAC BS +5000 € Art pour grandir + 5000 € grande exclusion + 4500 € Paris Sport Vacances + Culture 2021 + 40.000 € en équipement